



erreur de l'hopital suite à accident du travail

Par **micHEL59**, le **26/10/2010** à **09:28**

Bonjour,

j'ai besoin d'aide afin de trouver une solution a notre problème. Pour ce faire je vais essayer de vous résumer notre histoire :

-13 janvier 2007 mon mari fait une chute d'une échelle(environ 3 a 4 m) dans le cadre de son travail. Transport par les services d'urgence à l'hopital le plu proche.

diagnostique : pas de fracture (une radio du bassin de faite), hospitalisation de 4 jours et retour à la maison. Au vu des douleurs insupportables, notre medecin traitant décide de faire effectuer un scanner : découverte de deux fractures.

Je vous passe l'engrenage des différents examens qui ont suivis.

- 3mois au lit, avec rééducation à domicile

- suite à des douleurs récurrentes, nouveaux examens (scanner, Irm,etc...) et orientation vers un centre anti douleurs: découverte à ce moment la de séquelles neurologiques et physiques (périmetre de marche très limité, position assise, couche ou debout très limité, opération du syndrome du canal d'alcock, pose d'une neurostimulateur medullaire interne) avec bien sur répercussion sociale, familiale et professionnelle.

A ce jour, mon mari est toujours en arret de travail avec un risque d'etre déclaré inapte à son poste antérieur.

Ma question : Peut-il faire reconnaitre la faute à l'hopital d'origine, puisque nous avons su que s'il avait été pris en charge convenablement dès le jour de son accident, les séquelles seraient bien moins importantes ?

A qui s'adresser ?

Merci de votre patience pour ce long résumé
et merci de nous aider si possible